

## Direction des finances et de l'évaluation des gestions

Réunion du 18 novembre 2016

N° 109

### RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

---

L'article L 3312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget, le président du conseil départemental présente à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice à venir, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs ainsi que la structure et la gestion de la dette ».

Par-delà son caractère obligatoire, le débat d'orientations budgétaires constitue chaque année un moment important de la vie de notre collectivité, offrant la possibilité d'un point circonstancié sur les priorités et objectifs politiques de l'année à venir, ainsi que sur les conditions de soutenabilité financière des décisions qui seront prises au moment de l'adoption du budget. Le présent rapport d'orientations budgétaires constitue en outre un support d'information clé pour les citoyens de Saône-et-Loire et observateurs de la vie locale, qui y verront retracés les principes fondateurs de l'action conduite par l'exécutif départemental, et les grands équilibres du budget à venir.

Comme annoncé lors du premier débat d'orientations budgétaires du mandat, **trois « marqueurs »** forts structurent désormais la politique budgétaire de l'exécutif :

- Celui de « **l'ambition** », dans ces deux grands champs de notre action commune que sont les solidarités humaines et les solidarités territoriales ;
- Celui de la « **sincérité** », qui permettra dès cette année d'atteindre un taux d'exécution des dépenses proche de 100 % des inscriptions du budget primitif, et qui sera prolongé en 2017 sur des inscriptions en recettes, calibrées au plus proche de la réalité anticipée ;
- Celui enfin de la « **soutenabilité** » budgétaire, le budget demeurant marqué par la préservation d'une marge brute proche de 10 %, garantissant la poursuite du programme d'investissement sans augmentation de l'encours de dette.

Ces trois marqueurs forts sont confortés en outre par **deux choix déterminants** pour la structure du budget :

- Le **choix de ne pas augmenter la pression fiscale**. Ainsi que je m'y étais engagé lors de mon élection, et en dépit des contraintes budgétaires considérables imposées à la collectivité départementale (lesquelles seront retracées ci-après), il sera présenté au vote de l'assemblée délibérante du mois de décembre un budget qui ne prévoit aucune augmentation d'impôts, et trouve son équilibre et sa sincérité dans un travail d'interrogation, systématique et approfondi, de chacun de nos postes de dépense en fonctionnement ;
- Le choix d'inscrire résolument l'action de la collectivité dans **l'anticipation pluriannuelle** des dépenses de fonctionnement et d'investissement, permet ainsi de conforter la pérennité du cadre

d'action départemental à l'horizon des 5 ans à venir. Des indications précises sur les conditions de soutenabilité pluriannuelle des décisions que prendra l'assemblée départementale, au moment du vote du budget primitif 2017, sont retracées ci-après.

Le présent rapport revient en premier lieu sur le contexte d'élaboration des orientations budgétaires de l'année à venir (I). Il retrace ensuite les grands déterminants de l'évolution des dépenses et des recettes tels qu'ils sont aujourd'hui connus, qui structurent la construction du budget à venir (II). Enfin, il décline les grands objectifs et enjeux de l'action qui sera conduite par le Département de Saône-et-Loire en 2017, dans le champ des solidarités humaines et territoriales (III). Les annexes jointes au présent rapport précisent les éléments attendus relatifs à l'état de la dette et aux ressources humaines.

\*

## I. L'élaboration du budget 2017 intervient, comme celle du budget 2016, dans un contexte de contraintes marquées

### 1. La conjoncture économique et sociale que rencontre notre territoire pèse lourdement sur les finances départementales

En dépit de timides signes de reprise, la conjoncture économique de notre département demeure fragile, et les perspectives offertes pour les mois à venir ne sont guère rassurantes.

A l'instar de l'ensemble des Départements de Bourgogne-Franche-Comté, le Département de Saône-et-Loire n'affiche pas l'amélioration escomptée, malgré la présence de certains indicateurs orientés à la hausse (note de conjoncture INSEE août 2016). Ainsi, si le nombre de permis de construire déposés s'accroît, stimulant l'activité du BTP, le nombre de défaillances d'entreprises du secteur industriel augmente, et les créations nouvelles, notamment dans le secteur tertiaire, ne sont pas orientées favorablement. Une baisse de la fréquentation touristique se fait également sentir, avec un fléchissement de 2 % de la fréquentation hôtelière au deuxième trimestre 2016 par rapport à la même période l'an dernier.

Après un deuxième trimestre 2016 orienté à la baisse, **le taux de chômage en Saône-et-Loire est ainsi reparti à la hausse en août, s'établissant désormais à 9 %** (quand il est de 7,5 % dans le Jura, ou 8,4 % en Côte d'Or). La Saône-et-Loire compte fin août 2016, 26 350 demandeurs d'emploi de catégorie 1, soit une hausse de 1,9 % sur un mois, et 2,5 % sur un an. Ce constat est malheureusement aggravé chez les jeunes, qui voient leur taux de chômage augmenter de 2,4 % sur les trois derniers mois, et 5 % sur un an. De surcroît, les menaces confirmées de fermetures d'entreprises (CRI, Allia, ) totales ou de réductions d'effectifs programmées ou suite à des reprises (Metso, SFAR, Faïencerie de Sarreguemines, voir AREVA ) pourraient avoir une incidence sur le niveau du chômage en Saône-et-Loire.

Ce contexte économique, préoccupant, a de lourdes incidences sur le budget du conseil départemental. **Après une hausse de 5 % en 2015, le nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) croîtra de nouveau de près de 3 % sur l'exercice 2016.** La précarisation accrue d'un certain nombre de ménages pèse également sur les dépenses réalisées au titre du fonds de solidarité logement.

Ces dépenses d'insertion en hausse structurelle sont d'autant plus lourdes à porter, pour le Département, que notre territoire connaît concomitamment un taux de vieillissement important (11,8 % de la population a plus de 75 ans, contre 9,4 % en moyenne nationale), portant aujourd'hui **les dépenses par habitant, au bénéfice des personnes âgées, à 131 euros, quand elles sont de 104 euros en moyenne dans les autres départements de France métropolitaine.**

La Saône-et-Loire fait face en outre à un **afflux inédit de mineurs non accompagnés** (180 jeunes pris en charge à ce jour, pour un ratio théorique de 40), qui engendre une explosion du budget consacré à cette politique (de 1,3 M€ en 2013, le budget nécessaire à leur prise en charge avoisine désormais les 6 M€).

## 2. Les effets de cette conjoncture difficile sont aggravés par l'irresponsabilité des décisions de l'Etat à l'endroit des Départements

Le Département de Saône-et-Loire est concerné, comme l'ensemble des départements de France, par une **baisse de la dotation globale de fonctionnement de 8,5 M€ par an**, qui a affecté les exercices budgétaires 2015 et 2016, et affectera de nouveau l'exercice budgétaire 2017.

Si la contribution à l'effort de redressement des finances publiques relève d'une nécessité qui ne peut être contestée, force est de constater que le gouvernement n'appréhende pas de façon homogène l'effort qui doit être consenti par chaque échelon de collectivité.

Ainsi, quand les communes ont vu leur contribution abaissée finalement de moitié, et alors que les Régions bénéficieront de l'octroi d'une part de TVA dès 2018 (compensant intégralement les dotations existantes par une recette dynamique), les Départements, pourtant les plus fortement impactés par la conjoncture, devront se contenter au titre du Projet de loi de finances pour 2017 (PLF 2017) d'un fonds de soutien exceptionnel de 200 M€ pour seulement 20 d'entre eux (dont la Saône-et-Loire ne fait pas partie).

Plusieurs décisions récentes, prises sans aucune concertation préalable, sont par ailleurs de nature à accroître lourdement les charges que nous supportons :

- 
- La **revalorisation de la valeur du point d'indice** (0,6 % au 1<sup>er</sup> juillet 2016, et 0,6 % au 1<sup>er</sup> février 2017) pèsera pour près de 600 000 euros dans le budget départemental en 2017 ;
- A cette revalorisation s'ajoutent les **conséquences de l'accord PPCR** (Parcours Professionnels, Carrière, Rémunération) de l'été 2016. Cet accord, qui a notamment pour effet de basculer des « primes en point » (avec une incidence mécanique sur les taux de cotisation sociale) et de repyramider l'ensembles des grilles indiciaires, aura un impact de plus de 4 M€ sur le budget de fonctionnement du Département d'ici 2020, dont 3 M€ sur la seule année 2017 (cf. annexe 2) ;
- Le gouvernement vient par ailleurs de décider unilatéralement de **revaloriser le RSA de 2 % en septembre**, sans aucune compensation ni analyse préalable des incidences pour les Départements, notamment les plus en difficulté ;
- Enfin, le PLF 2017 prévoit à ce jour **l'inclusion de la dotation pour transfert de compensation d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE-FDL) et de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) dans le périmètre des dotations soumises à variation**, ce qui représenterait une perte de 400 M€ pour l'ensemble des départements (3 M€ pour le Département de Saône-et-Loire). Si des amendements ont été déposés dans le débat parlementaire pour supprimer ou atténuer les effets de cette mesure, il n'est pas possible, à ce stade, d'affirmer avec certitude que le Département conservera le bénéfice de ces dotations.

## 3. Le contexte institutionnel s'affine mais laisse encore place à quelques zones d'ombre

Les premiers mois de l'année 2016 ont été marqués par d'intenses discussions avec la Région, en vue de finaliser les transferts de compétence prévus par la **loi NOTRe** (Nouvelle Organisation Territoriale de la République).

Les négociations sont aujourd'hui très abouties dans le champ du soutien à **l'agriculture**, et devraient déboucher, début 2017, avec la conclusion d'une convention d'exercice partagé de la compétence agricole, corollaire au plan de développement agricole régional (PDAR). Elles se poursuivent actuellement dans le champ du **tourisme et de la culture**, en vue de la production de premières conclusions partagées en Conférence territoriale d'action publique (CTAP), courant décembre 2016.

Le contexte est moins stabilisé en revanche en ce qui concerne les **compétences transport scolaire et transport interurbain**. Après avoir évoqué, un temps, un accord pour une prise en compte de l'ensemble de

la compétence au 1<sup>er</sup> janvier prochain, la Région a finalement décidé, au mois d'août 2016, de s'aligner sur les dispositions de la loi NOTRe (1<sup>er</sup> janvier 2017 pour le transport interurbain, 1<sup>er</sup> septembre 2017 pour le transport scolaire), avec une subdélégation temporaire de la compétence transports interurbains dans 4 départements sur 8 (Doubs, Jura, Yonne et Territoire de Belfort), en raison de leurs spécificités.

**A ce jour, de nombreux points demeurent encore à trancher, notamment pour ce qui touche au calcul des charges transférées.** En fonction de l'aboutissement des négociations en cours, les incidences sur le budget départemental sont significatives, puisqu'elles peuvent faire varier le « **solde net à percevoir** » (différence entre les charges et la ressource transférée) **de plus ou moins 1,6 M€**. Une décision de la commission locale des charges et ressources transférées – CLECRT – est attendue avant le 31 décembre 2016 : ses effets éventuels, s'ils diffèrent du budget qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante en décembre, seront intégrés en décision modificative. **A noter que le Département conserve la charge du transport des élèves handicapés, pour environ 3,4 M€ par an.**

Enfin, la négociation du transfert de la compétence de soutien au développement économique, de moindre incidence pour le budget départemental, doit également être finalisée, notamment pour ce qui touche à la cession des 2/3 des participations départementales au sein de la SEM Patrimoniale. Le budget 2017 verra s'achever par ailleurs les soutiens apportés par le Département au titre des dérogations permises par l'année 2016 de transition (ex : soutien au Pôle nucléaire de Bourgogne), et s'amorcer le désengagement de la collectivité dans plusieurs organismes dont l'activité ne ressort plus de son champ de compétence (ex : Etablissements Publics de Bassin, Agence d'urbanisme Sud-Bourgogne).

## II. **Les principaux déterminants du budget 2017 : un effort de 8 M€ en fonctionnement, permettant la réalisation de 6 M€ d'investissement supplémentaires**

### 1. Face au contexte contraint : les grands enjeux d'équilibre du budget 2017

L'analyse des conditions d'équilibre du budget primitif 2017, au stade du présent rapport d'orientations budgétaires, suppose la mise en perspective simultanée de **3 paramètres** :

- a. Le **taux de croissance structurelle du budget de fonctionnement**, à isopérimètre d'intervention,
- b. Le **niveau des recettes attendues**,
- c. La **cible de marge brute** à préserver, pour maintenir le taux d'autofinancement des investissements.

*a. Toutes choses égales par ailleurs, le budget de fonctionnement 2017 doit connaître une croissance structurelle estimée à 12 M€*

Cette croissance anticipée de 12 M€ peut être décomposée sur chacun des grands postes de dépense de la collectivité :

- Le **bloc « solidarités humaines » doit connaître une croissance de 8 M€**, résultant mécaniquement de l'accroissement anticipé du nombre de bénéficiaires du RSA et de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), de l'ouverture (décidée depuis plusieurs exercices) de 120 nouvelles places en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), ou encore de l'augmentation du nombre de mineurs étrangers isolés à prendre en charge ;
- Le **bloc « solidarités territoriales » ne connaît pas de croissance structurelle**, et peut donc être considéré comme stable à isopérimètre d'intervention ;
- Enfin, le **bloc « support »** (dépenses de ressources humaines, financières, les affaires juridiques, communication...) doit connaître quant à lui une croissance structurelle de 4 M€, essentiellement due au glissement vieillesse technicité (GVT) et à l'incidence des mesures gouvernementales sur les personnels départementaux, évoquées *supra*.

*b. Les recettes de fonctionnement pourraient s'établir autour de 527 M€*

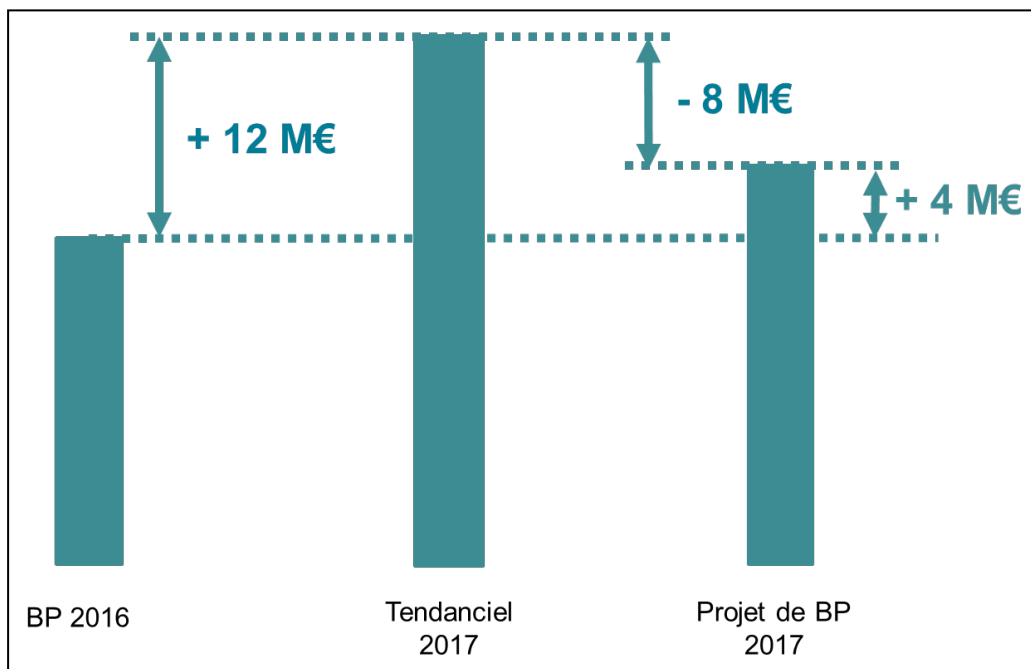
En vertu des principes de sincérité budgétaire, l'inscription en recettes qui sera proposée à l'assemblée départementale de décembre 2016 sera proche du niveau de recettes attendu à terme sur l'exercice à venir (le BP 2017 parachevant en cela l'approche amorcée sur le BP 2016 pour ce qui concerne le poste « dépenses »).

**Ces recettes pourraient s'élever à environ 527 M€, en net fléchissement par rapport au niveau de recettes anticipé sur l'exercice 2016 (530 M€).** La baisse des dotations de l'Etat est en effet très partiellement compensée seulement par la bonne dynamique actuellement observée sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). L'estimatif de recettes ne tient pas compte par ailleurs de l'impact éventuel des mesures envisagées sur la DCRTP et la DTCE-FDL (cf. supra), qui se traduirait par un fléchissement du niveau des recettes attendues de 3 M€ supplémentaires, ni des incidences éventuelles (estimées à 620 000 euros) de la perte du fonds de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), du fait du transfert de 25 % de l'assiette de la taxe à la Région.

*c. Afin de maintenir le niveau d'auto-financement de ses investissements, dans un contexte de montée en charge liée notamment au THD, le Département doit conserver au moins 51 M€ de marge brute en exécution*

L'obtention de cette marge brute de 51 M€, en exécution finale du budget de l'exercice, suppose, sur la base d'un taux d'exécution budgétaire à 98,5 %, une **marge brute au stade du BP de 44 M€.**

**Rapportée au niveau de recettes anticipées, cette marge brute autorise donc un volume plafond de dépenses de 482,7 M€ pour le budget de fonctionnement, au stade du BP, représentant une hausse de 4 M€ par rapport au BP 2016, tel que présenté en mars 2016 (au format M52 2015), soit un effort global de 8 M€ par rapport à la croissance structurelle du budget.**



Cet effort de 8 M€ sera réalisé par des mesures d'optimisation de la dépense sur chacune des lignes du budget de fonctionnement, conformément aux objectifs de politique publique définis au III du présent rapport, et aux orientations actées par la présente Assemblée à l'issue du débat d'orientations budgétaires. Il sera absorbé sans augmentation d'impôts, ni remise en cause des principes directeurs de l'action départementale en matière de solidarité humaine et territoriale.

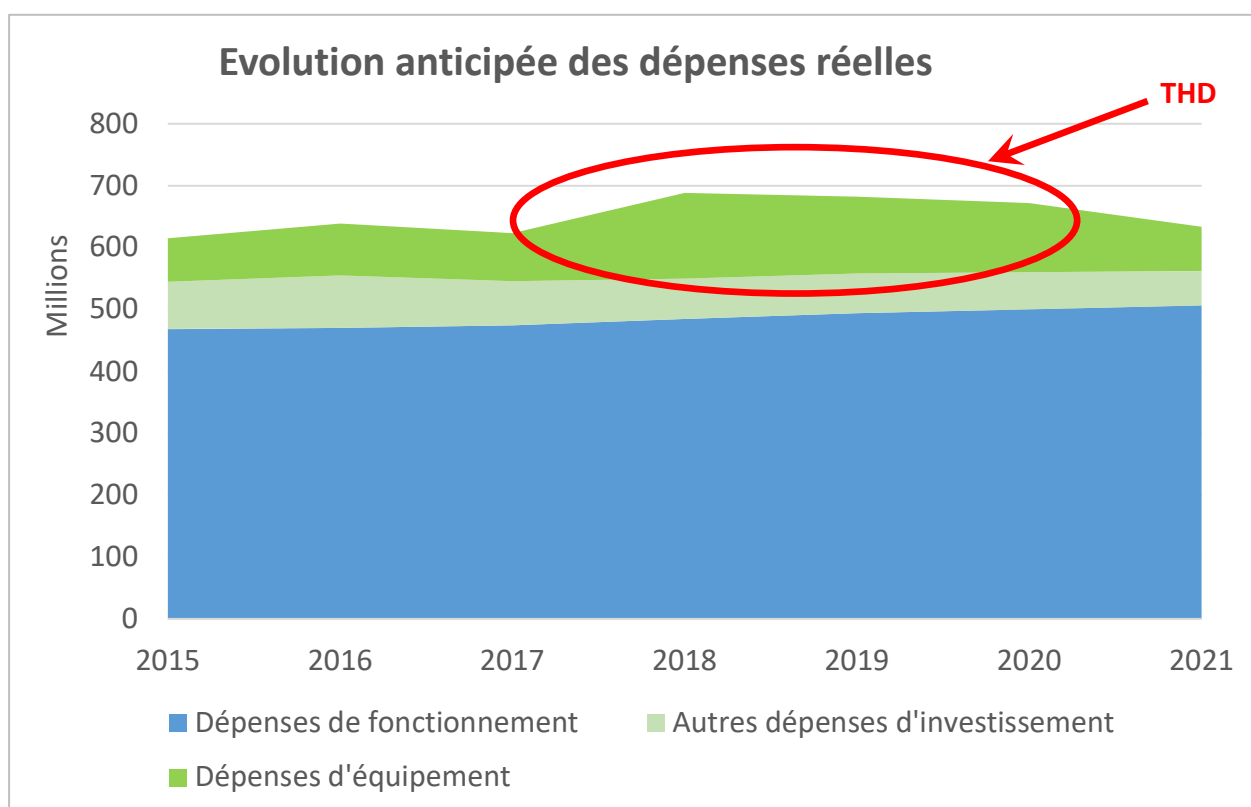
**Les premières projections du budget d'investissement permettent d'anticiper quant à elles un budget à 86 M€ hors charge de la dette, soit une hausse de près de 8% (6 M€) rendue possible grâce à la bonne tenue du fonctionnement.** Outre la poursuite de l'aide aux territoires (dans le cadre des futurs contrats de territoire 2017/2020), ces 6 M€ seront dirigés prioritairement vers le réseau routier départemental (plan de rattrapage) et vers le champ des solidarités humaines. Ils seront affectés en outre à plusieurs projets structurants au bénéfice de nos collègues.

Le capital de dette, qui restera stable en cette année 2016 (malgré le contexte de forte baisse de nos ressources), est anticipé sur 2017 sur une perspective de stabilité voire de léger accroissement sur la fin d'exercice (inférieur à 10 M€), en fonction des échéances de démarrage des travaux sur le réseau d'initiative publique THD. L'annexe 1 retrace de façon plus précise l'état de la dette et les conditions de gestion active de notre dette.

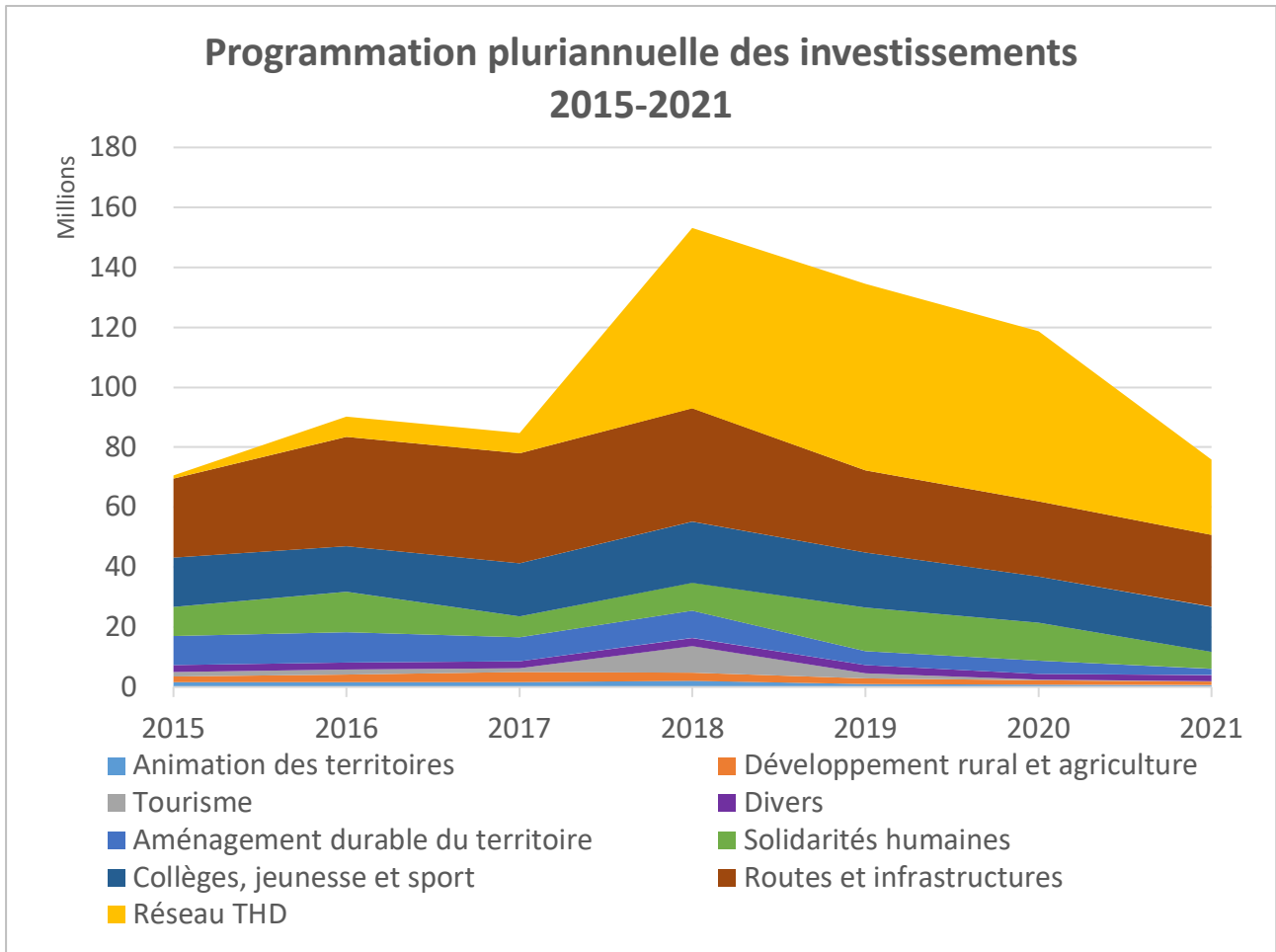
## 2. Les perspectives pluriannuelles de soutenabilité

Les grands équilibres du budget 2017, tels qu'ils résultent de l'analyse des déterminants des recettes et dépenses en fonctionnement comme en investissement, permettent de garantir la soutenabilité du budget sur les 5 exercices à venir.

L'anticipation prudente de l'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement, sans augmentation de fiscalité, permet de préserver une **marge brute supérieure à 45 M€ à l'horizon 2021 (8 %)**, conservant donc au Département un excellent taux d'autofinancement de ses investissements.

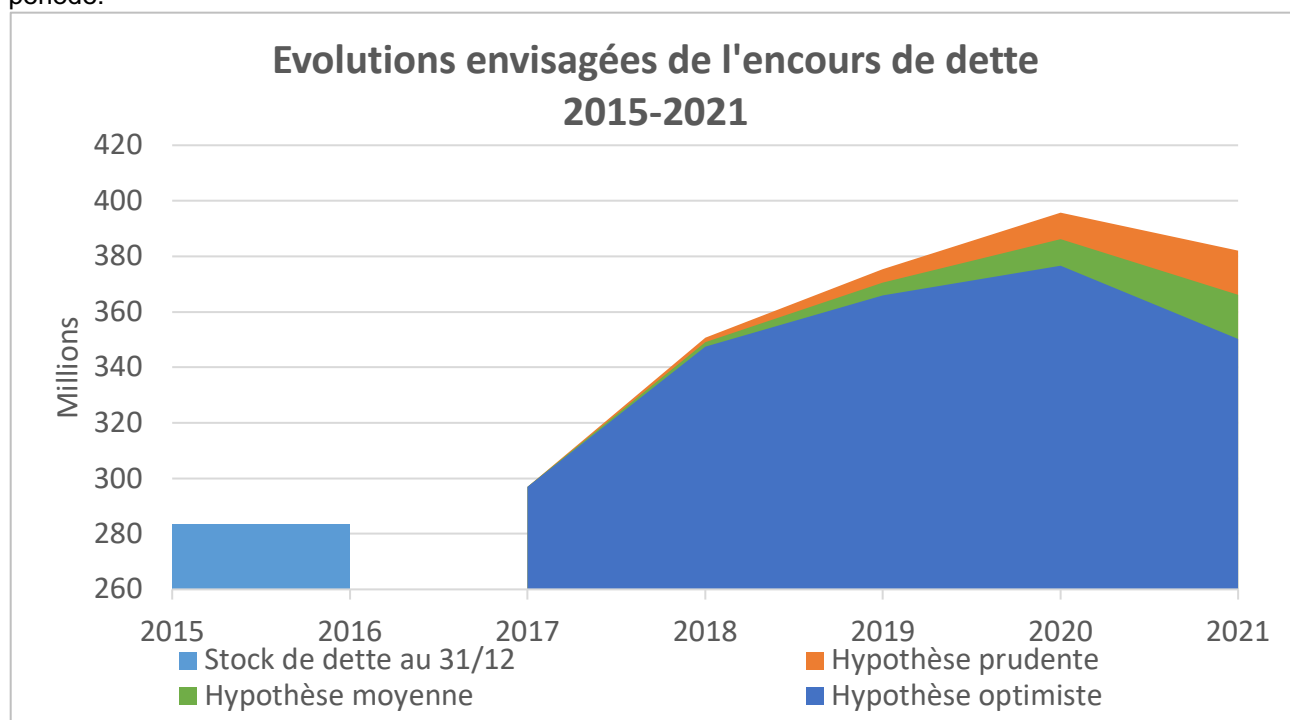


\*\*\*\*\*



L'encours de dette pourrait, quant à lui, s'élever d'environ 70 M€ sur les 5 exercices à venir, compte tenu de l'importance du projet de réseau d'intérêt public THD (170 M€, dont 60 M€ de charge nette pour le Département), mais demeure néanmoins maîtrisé et pourrait même connaître un fléchissement en fin de

période.



### III. Solidarités humaines et solidarités territoriales : le Département maintient le cap

#### 1. Solidarités humaines

La consolidation et la réorientation des missions du Département dans le champ des solidarités ont franchi une étape décisive avec l'adoption, en 2016, des **quatre projets territoriaux des solidarités**, fondés sur une approche renouvelée en matière d'analyse des besoins sociétaux, de contractualisation de proximité et de développement social local.

Cette approche territorialisée de l'action sociale, qui légitime le Département comme assembleur de politiques sociales complexes, dont l'efficacité repose plus que jamais sur les synergies d'acteurs et les jeux coopératifs, constitue le premier pilier de la stratégie départementale en matière de solidarités.

Il s'appuie sur un second pilier représenté par le pilotage départemental des grandes politiques et le **déploiement des schémas stratégiques adoptés en 2014-2016** dans le champ de l'enfance et des familles, de l'insertion mais également de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ils seront complétés dans les prochains mois par l'adoption du pacte territorial pour l'insertion (PTI), du plan départementaux d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALPD) et de nouvelles orientations en matière de politique sportive.

C'est sur cette base solide, garantissant à la fois la cohérence globale des politiques menées, la pertinence des diagnostics et des missions de proximité ainsi que l'approche transversale, par le service social départemental, des besoins des usagers, que le département entend renforcer la qualité de ses interventions auprès des habitants de Saône-et-Loire tout en donnant du sens à l'action de ses professionnels.

Cette approche ouverte constitue la meilleure réponse pour conforter le rôle de chef de file de la collectivité départementale, aborder avec confiance l'après 2020 et garantir, quel que soit le scénario retenu, la pérennité et l'équité des politiques sociales territoriales.



Dans ce contexte général, la baisse des compensations financières de l'Etat et la nécessité d'apporter des réponses ciblées et adaptées à une augmentation continue de la demande sociale justifient l'affichage de priorités fortes pour 2017 et les années à venir :

- **Renforcement de la territorialisation des politiques sociales** avec notamment une redéfinition de la cartographie des territoires d'action sociale (TAS) et des maisons départementales des solidarités (MDS), dans la recherche d'une meilleure adéquation avec la montée en charge des intercommunalités. Ce processus complexe, qui doit aboutir au 1<sup>er</sup> janvier 2018, sera complété par le déploiement des maisons locales de l'autonomie (MLA) sur l'ensemble des TAS ;
- A l'issue du plan stratégique des solidarités humaines 2014-2016, mise en place d'un **nouveau processus d'analyse des coûts et d'optimisation des politiques sociales**, permettant de redéfinir les priorités en termes de dépense publique, mais également en termes de niveau de service en direction des habitants et d'adaptation des organisations ;
- Poursuite du **déploiement des schémas stratégiques** dans le champ de l'enfance et des familles, de l'insertion et du logement, de la jeunesse et des sports et de l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, en intégrant les nouveaux défis liés aux évolutions législatives (Loi Notre, Loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (ASV), Loi sur la protection de l'enfance). En parallèle, la montée en puissance du laboratoire innovation du Département doit permettre d'infuser de nouvelles pistes sur le volet de l'efficacité des missions et de l'amélioration de la réponse aux besoins des usagers ;
- **Valorisation des missions sociales du Département**, mais également des compétences et de l'engagement des équipes pluridisciplinaires de professionnels qui représentent au niveau central et sur les territoires, la force et la richesse d'intervention de notre collectivité dans ce qui constitue désormais son cœur de métier : l'action sociale. Cette démarche d'information et de communication doit également s'attacher à mieux définir le champ et les limites des périmètres d'intervention confiés par la loi à notre collectivité. Cette orientation doit s'accompagner d'une attention renouvelée à la qualité de vie au travail et un soutien sans faille aux professionnels de plus en plus exposés dans le cadre de l'accomplissement de leur activité d'accueil et d'accompagnement du public.

### 1.1 Personnes âgées ou handicapées

Le Département a procédé, en 2015, au renouvellement de son schéma autonomie, qui arrivait à son terme au 31 décembre 2015.

La collectivité propose ainsi, pour la période 2016-2018, un **nouveau document d'orientation conjoint aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap**, permettant de construire des réponses communes autour des enjeux de prévention de la perte d'autonomie, tout en respectant les spécificités propres à chaque secteur.

Ce nouveau schéma a pour ambition d'anticiper l'avenir dans un contexte local évolutif. En effet, la Saône-et-Loire, département rural, présente un indice de vieillissement de 101 en 2012 contre 72 au niveau métropolitain. De même, la part des personnes âgées de 75 ans dans la population est de 11,8 % dans le département alors que la moyenne nationale s'établit à 9,1 %. On relève également un taux de prestations en matière de handicap élevé et en constante augmentation. La réponse aux besoins des personnes en perte d'autonomie, en maîtrisant les coûts qui s'y attachent, constitue ainsi un enjeu de taille pour le Département.

**Le Département a veillé en conséquence à intégrer dans ce schéma les dispositions de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement (Loi ASV)** ainsi que les préconisations du rapport Piveteau sur le parcours sans rupture des personnes en situation de handicap. L'année 2017 et les suivantes permettront dans ce contexte la poursuite de la mise en œuvre de ces actions, sous l'impulsion des deux nouvelles

instances placées sous la responsabilité du Président du Conseil départemental : la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA).

Le budget 2017 traduira par ailleurs un **renforcement des plans d'aide pour les personnes les plus dépendantes et une revalorisation des barèmes APA** pour les bénéficiaires disposant de faibles ressources (+ 10 centimes de l'heure pour les personnes au revenu inférieur à 800 euros par mois), tout en **accentuant les investissements en faveur de la prévention de la perte d'autonomie**. Un nouveau dispositif d'avance de trésorerie sera également proposé aux services d'aide à domicile (SAD).

En ce qui concerne les établissements pour personnes âgées, le contexte budgétaire de la collectivité nécessitera la réalisation d'un effort sur la part hébergement. Cet effort, qui sera modulé selon les établissements, permettra toutefois la préservation des crédits sur la part autonomie, qui concentre l'essentiel des dépenses de personnel, et sera compensé par l'octroi aux établissements d'une liberté tarifaire accrue, ainsi que par la bascule, sur la part sanitaire financée par l'agence régionale de santé (ARS), d'une grande partie des crédits de financement des aides sociales à l'hébergement (ASH). Une optimisation des recettes perçues sera également proposée.

**Au total, le budget consacré par la collectivité en direction des personnes âgées devrait progresser de plus de 4 M€ en 2017, confirmant ainsi la priorité accordée à cette politique, malgré le contexte budgétaire contraint.**

Enfin, dans le cadre de la politique volontariste menée par le Département en matière d'offre d'accueil en direction des personnes âgées, et pour corriger une situation de sous équipement dans ce domaine sur le secteur Mâconnais, il a été décidé d'engager la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage départementale, et sur le territoire de la commune de Viré, d'un **nouvel établissement public destiné à l'hébergement de personnes âgées dépendantes (EHPAD)**. L'établissement ouvrira ses portes en 2020. Cette réalisation d'envergure sera complétée par le lancement d'un appel à projet pour quatre nouvelles Petites Unités de Vie réparties sur le territoire départemental.

Sur le champ du handicap, le département s'attachera à accompagner, dans le cadre de contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), les projets d'adaptation de l'offre de places présentés par les partenaires publics ou associatifs. Compte tenu du taux d'équipement existant et du niveau de dépense important engagé par la Saône-et-Loire sur cette politique (143 € par habitant contre 109 € en moyenne nationale), l'objectif est d'accompagner la mutation de l'offre à enveloppe constante. Afin de financer les mesures nouvelles nécessaires, un effort sera demandé en 2017 sur les moyens de reconduction hors personnel.

De surcroît, la politique de rationalisation des services **de transport des élèves handicapés (environ 3,4 M€)** sera poursuivie en adaptant la réponse apportée au handicap des élèves, en favorisant les mutualisations de prise en charge, et en sensibilisant les établissements pour la définition d'horaires adaptés.

## *1.2 Insertion et logement*

Devant l'aggravation des conditions socio-économiques de beaucoup de Saône-et-Loiriens, le Département mène une **politique d'action sociale globale pour lutter contre les inégalités**, permettre l'accès effectif aux droits sociaux des personnes et favoriser la cohésion sociale.

Chef de file des politiques d'insertion sociale et professionnelle, le Département s'engage ainsi à assurer, sur le territoire, une coordination efficace des actions mises en place pour les bénéficiaires du revenu de solidarité active (Brsa) et à proposer à ses partenaires de conjuguer leurs efforts en direction des publics fragilisés, dans un esprit de responsabilité partagée, visant à articuler des temps d'accompagnement et de formation des publics les plus éloignés de l'emploi, dans une logique de parcours intégré.

C'est ainsi que les actions élaborées dans le cadre du Programme départemental d'insertion 2013-2018 se poursuivent, en s'appuyant sur ce partenariat jugé particulièrement positif par l'ensemble des parties prenantes, afin d'optimiser la fluidité et la cohérence des parcours des bénéficiaires du RSA ainsi que l'offre d'insertion redynamisée. Le partenariat avec les acteurs de l'insertion sociale et professionnelle sera

approfondi dans le cadre de l'élaboration du futur Pacte Territorial d'Insertion et le département préparera, en 2017, les conditions d'une reprise de la gestion du fonds social européen (FSE) à compter de 2018.

**Les inscriptions budgétaires qui seront proposées au présent budget 2017 traduisent le ralentissement progressif de la croissance du nombre de bénéficiaires du RSA, observé dans tous les départements mais qui connaît, en Saône-et-Loire, un fléchissement moins rapide**, malgré une politique volontariste du Département et un travail de partenariat accru avec les acteurs de l'insertion. Ainsi, après une croissance de 3,2 % en 2016, le nombre de bénéficiaires du RSA est attendu en **hausse de 2 % en 2017**, avec une perspective de stabilité en 2018.

Les négociations entre l'Etat et le Département concernant la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) doivent permettre de poursuivre le travail de recentrage des interventions du Département en matière d'accompagnement des contrats aidés et structure d'insertion, initié sur l'exercice 2016.

En matière de logement social et d'habitat, le Département poursuit son action au travers d'un nouveau **Programme d'intérêt général (PIG)** contre l'habitat indigne et la précarité énergétique.

Si le PIG « Bien vivre dans son logement » 2016-2018 continuera à concourir à la réhabilitation de logements de propriétaires occupants très modestes (environ 150), plusieurs nouvelles actions seront mises en œuvre : la réalisation de travaux d'adaptation dans des logements de personnes âgées, en prévention des effets du vieillissement et une démarche innovante au sein du département, l'auto-réhabilitation accompagnée pour certains ménages, afin de leur permettre de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement, en étant encadrés par un animateur technique professionnel.

Par ailleurs, le Département continue à s'investir dans la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne, par les aides « Habiter mieux », en direction des ménages très modestes.

De plus, une **réflexion est en cours à propos du Fonds de solidarité pour le logement (FSL)**. Ce dispositif est réinvesti avec une prise en compte des évolutions sociétales repérées en Saône-et-Loire notamment la paupérisation de certaines catégories sociales (personnes seules, familles monoparentales, personnes de plus de 75 ans, BRSA), mais aussi la massification des demandes et la complexité des situations individuelles. **Une nouvelle répartition des crédits entre les commissions uniques délocalisées (CUD) sera ainsi proposée**, avec un recalibrage des crédits alloués, au niveau global, sur le niveau d'exécution des années passées.

*In fine*, la conjonction des initiatives et des programmes portés par l'ensemble des acteurs du département est une condition essentielle à la conduite d'une politique d'inclusion pour les publics en précarité.

### 1.3 Enfance et famille

Le contexte de mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de l'enfance et des familles est caractérisé par plusieurs phénomènes :

- D'une part, la **nécessité d'une continuité du déploiement du schéma de l'enfance et des familles** et des actions structurantes visant, dans le cadre du plan stratégique des Solidarités humaines du Département, à mieux adapter les moyens aux missions, avec le souci de la qualité de service rendu ;
- D'autre part, un **accroissement sans précédent du volume d'activité au titre de la protection de l'enfance**, à la fois en matière de traitement des informations préoccupantes et du fait de l'augmentation des publics pris en charge (mineurs non accompagnés notamment), au moment même où une réforme profonde de la protection de l'enfance (loi de mars 2016) amorce un mouvement de renforcement du rôle du Département et de son niveau d'engagement et de responsabilité sur ce champ.

C'est donc en tension entre ces deux forces, continuité et développement, qu'il faut trouver un équilibre, traduisant l'ambition du Département sur cette politique majeure, au cœur de ses responsabilités régaliennes.

L'année 2017 verra ainsi la **poursuite de la mise en œuvre du schéma départemental de l'enfance et des familles**, et notamment la finalisation du déploiement du projet pour l'enfant pour les enfants confiés, avec un premier point de bilan avant l'intégration des évolutions données par la loi de mars 2016. Elle permettra en outre le renforcement des capacités de pilotage départemental de la protection de l'enfance, par la création de **l'observatoire départemental de la protection de l'enfance** et l'installation d'une plateforme départementale d'accueil et d'orientation des enfants confiés.

S'agissant de la poursuite de la déclinaison des axes du plan stratégique des Solidarités humaines du Département, 2017 sera consacrée à la consolidation du **plan d'action sur la qualité en accueil familial, avec la mise en place d'un plan de recrutement de nouveaux assistants familiaux**. Elle verra également la mise en œuvre des suites de l'audit sur le traitement des informations préoccupantes, entre la direction siège enfance et famille et les territoires d'action sociale, pour garantir la sécurité juridique et l'efficacité des moyens humains dédiés à cette mission. Elle permettra en outre la redéfinition du **périmètre de la politique départementale de prévention spécialisée** suite à son évaluation en 2016, dans le cadre d'un nouveau partenariat avec les intercommunalités.

Elle permettra enfin, à travers la **contractualisation pluriannuelle d'objectifs et de moyens (CPOM) avec les établissements** accueillant des enfants placés, d'appréhender pour chaque établissement, dans un cadre stratégique partagé, les efforts à réaliser pour optimiser la dépense, dans un contexte contraint.

En ce qui concerne la politique départementale de l'enfance et des familles, la mise en œuvre du **schéma des services aux familles**, en co-pilotage avec l'Etat et la Caisse d'allocations familiales (CAF), contribuera à redéfinir le périmètre des interventions départementales en matière de soutien à la parentalité (recentrage sur des publics et objectifs cibles, équilibre territorial), en approfondissant la dynamique dans le domaine de l'accueil du jeune enfant, tout en assurant la mise en œuvre de la loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant.

L'organisation d'un grand événement public sur la protection de l'enfance et une stratégie de communication renouvelée contribueront en outre au renforcement de la visibilité de l'action départementale en ce domaine. Enfin, l'année 2017 sera celle d'un important coup d'accélérateur en matière de **reconfiguration de l'offre d'accueil des enfants confiés** : spécialisation des services d'accueil des mineurs non accompagnés, approfondissement des accueils diversifiés (placement à domicile), reconfiguration des accueils de jour, augmentation des places d'accueil familial.

#### 1.4 Collèges, jeunesse et sport

Marqué par un effort mesuré en fonctionnement et le maintien d'un haut niveau d'investissement, le budget dédié aux collèges, à la jeunesse et aux sports assure la continuité de l'intervention départementale, tout en soutenant de nouvelles actions nécessaires à une modernisation de la gestion des moyens humains et matériels des collèges.

Ainsi dans le champ de la gestion et de l'accompagnement des collèges, le budget de fonctionnement se caractérise par les éléments suivants :

- Un **effort ponctuel** demandé aux collèges sur la dotation de fonctionnement en 2017 (0,2 M€), réparti de façon équitable entre les établissements (critère du niveau de fonds de roulement), à concurrence notamment des fonds de réserve existants, au-delà de 110 jours ;

- **La poursuite et l'accélération des actions visant à l'amélioration de la gestion des moyens humains et matériels des collèges**. Ces actions se traduisent par la poursuite de la mutualisation des achats (notamment de gaz, électricité..) et le soutien à la mise en place de deux expérimentations de mutualisation de moyens humains (équipe mobile d'agents de maintenance sur l'autunois, brigade volante d'agents d'entretiens). Ces deux expérimentations seront dotées de moyens financiers et matériels dédiés, tant en fonctionnement qu'en investissement. Des crédits d'études seront également réservés en 2017 pour accompagner la réflexion sur la professionnalisation des agents des collèges et l'évolution des organisations de travail au service du maintien d'un niveau de qualité de service optimum dans les établissements ;

- Le **maintien des moyens d'entretien courant**, versés aux collèges en plus de la dotation de fonctionnement (matière d'œuvre, réparation matériels de cuisine).

En investissement, le budget des collèges sera conforté et se traduira par :

- Une **programmation de travaux ambitieuse**, consacrée à l'amélioration des conditions d'accueil et d'enseignement offertes aux élèves des collèges de Saône-et-Loire. Dans ce domaine, l'action du Département restera orientée prioritairement dans deux directions :
  - la modernisation des locaux de demi-pension des établissements et l'adaptation des salles d'enseignement scientifique aux évolutions des pratiques pédagogiques ;
  - la poursuite du programme d'actions restant à mener pour atteindre l'objectif final de l'accessibilité pour tous dans nos collèges.
- Une **prise en compte des besoins de sécurisation des collèges publics et des collèges privés** dans un contexte de menace accrue, selon deux axes : le déploiement d'un système d'alertes sonores à deux tonalités, distincte de l'alarme incendie (confinement et évacuation) et, la sécurisation des enceintes et des accès des bâtiments.
- La **poursuite de l'équipement des collèges en tablettes numériques** dans le cadre des appels à projets du plan numérique pour l'éducation. Département précurseur dans le déploiement des tablettes numériques à usage scolaire, la Saône-et-Loire compte désormais 24 collèges équipés dont 10 en usage individuel. Afin de conforter cette dynamique, le budget d'investissement de la collectivité permettra à 5 nouveaux collèges d'équiper individuellement les élèves pour la rentrée 2017.
- L'engagement du Département dans la participation au financement des travaux conduits sur les équipements sportifs communaux utilisés par les collégiens dans le cadre des appels à projets 2016.

Dans le champ jeunesse et vie associative, le budget se caractérise par :

- Une **dynamique de soutien aux dispositifs jeunesse** (appel à projets en faveur des collégiens, plateforme de stages collégiens...) dès lors qu'ils ressortent d'une logique de projets. Dans ce cadre, le Département apporte un appui renforcé à l'émergence de projets co-élaborés avec les partenaires (Rectorat, CANOPE...) et les structures départementales (BDSL, LAB 71...) au service d'actions qualitatives et à moindre coût pour les collèges. De cet appui sont nés deux projets : « Un projet portant sur la réalisation cinématographique qui sera reconduit pour une deuxième édition et « Des livres ta science », projet favorisant l'émulation scientifique par la réalisation de défis en prenant appui sur une sélection d'ouvrages scientifiques et qui trouvera sa pleine concrétisation en 2017. Ces deux projets seront clôturés par des forums des métiers scientifiques et du cinéma.
- La **préservation du partenariat avec les mouvements d'éducation populaire** pour construire des projets en lien avec les priorités d'action départementale auprès des publics collégiens et autres publics jeunes (actions d'éducation aux médias, à la citoyenneté...).

Dans le **champ des sports** et, en cohérence avec la loi NOTRe qui appelle chaque niveau de collectivité à s'inscrire dans un cadre renouvelé d'intervention pour l'exercice de cette compétence partagée, le Département s'est engagé dans une réflexion sur la redéfinition de sa politique sportive qui prendra pleinement effet en 2017. Ce travail, qui sera conduit dans un cadre concerté tout au long de l'année 2017 auprès des différents partenaires institutionnels et associatifs, s'appuiera notamment sur **3 axes prioritaires** :

- s'assurer d'une plus grande équité et d'une plus grande transparence dans l'attribution des subventions qui devront mieux tenir compte de l'implication des acteurs du mouvement sportif dans l'animation sportive du territoire ;
- permettre une meilleure prise en compte des deux piliers fondamentaux de l'action départementale que sont les solidarités humaines et territoriales : il s'agira ici d'une part, de mieux valoriser les projets

sportifs en direction des publics cibles du Département (personnes âgées, personnes handicapées, personnes en insertion, publics scolaires...), et d'autre part, d'encourager les logiques de mutualisation à même d'assurer le maintien d'une vitalité sportive dans les territoires (achats groupés, mise en commun d'équipement, de moyens humains et matériels...);

- enfin, faire de la politique sportive un véritable levier d'attractivité du territoire à travers plusieurs leviers : développement des sports de pleine nature, soutien aux manifestations sportives structurantes et au sport de haut niveau. Le budget qui sera proposé à l'approbation de l'Assemblée délibérante traduira pleinement cette ambition.

## **2. Solidarités territoriales**

En septembre dernier, une réflexion sur les missions et l'organisation de la délégation en charge des stratégies territoriales a été lancée avec l'ensemble des directions concernées.

En effet, de nombreux facteurs, internes et externes à notre Collectivité, impactent ou vont rapidement impacter de manière très évidente les missions et modes d'action du Département, particulièrement dans le champ des services Saône-et-Loire. Parmi ces facteurs, figurent les évolutions de compétences et les transferts prévus par la Loi NOTRe, la montée en puissance des intercommunalités, l'optimisation nécessaire des moyens, financiers et humains, le déploiement volontariste du Très Haut Débit, l'évolution de l'aide aux communes et intercommunalités et la volonté de solidarité et de proximité avec les territoires.

Tous ces éléments de contexte conduisent à repenser les modes d'organisation et de fonctionnement, afin de continuer à mettre en œuvre les politiques départementales de façon adaptée et efficace. La solidarité avec les territoires sera renforcée et s'exercera au travers d'apports en ingénierie, d'aménagements en maîtrise d'ouvrage départementale et de soutiens financiers.

Cette démarche qui doit s'assurer de l'implication, de la participation et de l'appropriation des enjeux par chacun, prend du temps et n'est pas définie à l'heure de l'établissement du budget. C'est pourquoi, ce rapport est présenté selon le périmètre actuel qui se trouvera probablement recomposé mais intégrera néanmoins les projets et orientations présentés ci-après et pour les années à venir.

### 2.1 Aménagement numérique

En application des décisions relatives à la mise en œuvre de la première phase de déploiement du très haut débit qui doit couvrir, d'ici 2020, 70% des foyers de Saône-et-Loire, initiatives privées et publiques confondues, les **45 opérations de montées en débit** lancées fin 2015 sous maîtrise d'ouvrage départementale seront achevées d'ici la fin de l'année 2016. Ces aménagements réalisés sur des territoires disposant d'un débit Internet faible vont ainsi permettre à 9 000 foyers de bénéficier des premières améliorations des débits et de la qualité des accès Internet.

Simultanément, le **maître d'œuvre chargé de la conception et de la réalisation des infrastructures optiques a été désigné le 14 juin dernier** par la Commission d'appel d'offres du groupement de commandes associant les Départements de Côte d'Or, du Jura et de la Saône-et-Loire.

L'avant-projet préfigurant la structuration complète des réseaux à constituer, ainsi que la planification des opérations de travaux à mener, devraient être produites d'ici la fin de l'année 2016. Les calendriers de desserte en fibre optique des territoires seront ensuite définis, début 2017, en lien avec les intercommunalités compétentes. Sur cette base, le lancement des consultations liées au recrutement des entreprises chargées

des travaux pourrait intervenir courant 2017. **La construction des premières artères et des prises optiques s'échelonne à compter de fin 2017 et jusqu'en 2020.**

Le budget 2017 traduira cette phase de démarrage de l'investissement, avec une inscription budgétaire prévisionnelle de 6,8 M€, avant une montée en charge sur les exercices 2018 et suivants.

Parallèlement, la **mise en exploitation progressive des réseaux** construits sera effectuée par l'opérateur recruté par la Société publique locale Bourgogne Franche-Comté Numérique. Cette dernière créée en ce début d'année entre les Départements de la Côte d'Or, du Doubs, du Jura, de la Nièvre, de la Saône-et-Loire et de l'Yonne a retenu le 10 mai 2016 son assistant à maîtrise d'ouvrage. La procédure de recrutement de son exploitant sera lancée fin 2016 sous forme d'une concession de services définissant les conditions d'exploitation et de commercialisation des réseaux, en vue d'une contractualisation fin 2017.

## 2.2 Aide aux territoires

Après une première étape de rationalisation courant 2015, l'Assemblée départementale de mars 2016 a adopté une nouvelle approche de l'intervention départementale, en deux étapes successives :

- Un **appel à projets transversal autour de 6 thématiques**, dans le cadre d'une démarche transitoire pour l'année 2016, dont la programmation, concernant 505 subventions, a été adopté à l'unanimité en Commission permanente d'octobre 2016 ;
- Des « **Contrats territoriaux** » pour les années 2017-2020.

Des **conférences territoriales** seront organisées à cet effet entre le mois de février et le mois d'avril 2017 à l'échelle des bassins de vie de SCOT, permettant au Département d'établir avec les élus locaux une vision concertée et partagée des enjeux et des priorités propres à chaque territoire, sur la base des 6 thématiques identifiées dans l'appel à projets 2016.

Ces échanges permettront d'affiner le **contenu de l'offre territoriale du Département**, qu'il s'agisse des interventions :

- **sous maîtrise d'ouvrage départementale**, si ces enjeux relèvent des domaines de compétence du Département et de ses priorités d'action,
- **sous maîtrise d'ouvrage locale**, avec un soutien financier du Département adapté aux besoins et aux spécificités locales.

**La signature des contrats interviendra à l'été 2017, sur la base des projets qui seront définis sous l'égide des acteurs des territoires. Ils bénéficieront de l'ouverture d'une autorisation de programme sur 4 ans, l'objectif étant de stimuler l'émergence de projets pluriannuels à visée structurante.**

Parallèlement, l'année 2017 verra également se concrétiser la **refonte de l'organisation des dispositifs d'ingénierie territoriale** en partenariat avec l'ensemble des communes et intercommunalités, dans le prolongement de l'étude réalisée en 2016. Cette refonte passera notamment par la mise en place d'une armature administrative commune pour l'agence technique départementale (ATD), le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) et les services d'ingénierie du Département, dont les contours seront prochainement précisés.

## 2.3 Poursuite de l'aménagement des Voies vertes

Afin de poursuivre la desserte du territoire départemental, l'aménagement de plusieurs sections est envisagé d'ici 2020 sur les quatre axes stratégiques relevant du schéma directeur des Voies vertes et de la Voie bleue.

A ce titre, dans la perspective de réaliser plus de 50 km complémentaires, **l'ouverture d'une nouvelle autorisation de programme d'un montant de 3 M€ a été votée au budget primitif 2016.**

Les projets retenus comme priorités d'aménagements sont :

- Sur l'axe de la Voie bressane Chalon / Lons-le-Saunier, la Voie verte de Louhans à Savigny-en-Revermont (13 km). Les travaux devraient être achevés d'ici fin 2016 ;
- Sur l'axe Loire, la Voie verte Saint-Yan / Paray-le-Monial d'une longueur de 9 km environ. En 2017, les études seront poursuivies, des acquisitions foncières seront effectuées et la réfection d'un ouvrage d'art à Saint-Yan sera engagée. Cette Voie verte pourrait être opérationnelle en 2018 ;
- La Voie bleue le long de la Saône de Tournus à Ouroux-sur-Saône (20 km). La procédure d'étude d'impact qui vient d'être lancée, sera conduite sur l'intégralité de l'année 2017 et les aménagements pourront être envisagés en 2018 ;
- Sur l'axe canal du Centre / itinéraire EuroVélo 6, l'aménagement d'une Voie verte de 10 km entre Saint-Léger-sur-Dheune et Saint-Julien-sur-Dheune. Compte tenu des procédures d'étude d'impact et de DUP les travaux pourraient être engagés en 2018. Une amélioration de la Véloroute existante entre Saint-Vallier et Volesvres, est également en cours d'analyse.

#### 2.4 Protection et valorisation des Espaces Naturels Sensibles

Avec l'adoption du **Schéma départemental des espaces naturels sensibles** de Saône-et-Loire, le Département a défini une politique de préservation et de valorisation de ces milieux remarquables. Son engagement fort sera poursuivi en 2017, avec le maintien des engagements budgétaires alloués à cette politique.

**Trois sites majeurs ont ainsi rejoint le patrimoine départemental** : le marais de Montceaux-L'Etoile, l'étang de Pontoux et la Lande de Nancelle à la Roche-Vineuse. Ce dernier, en cours d'aménagement, accueillera du public dès le printemps 2017 à l'instar des deux premiers, d'ores et déjà ouverts gratuitement à la visite. La **recherche d'un quatrième espace naturel sensible**, voire d'un cinquième, se poursuit activement en direction des zones humides, milieux particulièrement riche en termes de biodiversité.

#### 2.5 Routes et infrastructures

Le Département fait le choix d'une politique d'investissement toujours ambitieuse, au service de son réseau routier.

C'est la raison pour laquelle il s'est engagé dans une réflexion visant à la mise en place d'une **nouvelle politique dite « d'entretien raisonné des chaussées »**. Cette politique, qui se traduira par une élévation significative des budgets d'investissement sur les exercices à venir, doit permettre notamment d'anticiper un certain nombre de travaux d'entretien et de maintenance des structures de chaussées à raison de leur dégradation programmée, en vue de mieux lisser les investissements sur les exercices à venir et de réduire, autant que faire se peut, la charge budgétaire pour le Département. Il en va de même pour l'ensemble des ouvrages d'art dont le Département est maître d'ouvrage.

Fort de son souci d'entretien du réseau, le Département entend également être aux côtés des territoires pour des projets ambitieux d'amélioration du réseau :

- **Saôneor** : la création d'un nouveau barreau routier permettant de relier la zone d'activité Saôneor à l'échangeur de Chalon Nord, dont les travaux ont débuté en septembre 2016 et vont se poursuivre tout au long de l'année 2017 ;



- **Pont de Saint Laurent sur Saône à Mâcon** : 2017 verra la rénovation du côté amont du pont après l'aval en 2016 : ces travaux d'importance consistent en la rénovation des pierres et la mise aux normes des trottoirs et des garde-corps ;
- **RCEA** : dans le cadre de la convention signée en 2014, le Département propose d'accroître sa participation afin de permettre les travaux de doublement de la voie sur la partie Prissé Mâcon dans le cadre d'un accord qui devrait intervenir fin 2016.

**Au total, un budget 2017 d'investissement de plus de 33 M€ est envisagé en faveur des routes, en hausse de plus de 5 M€ par rapport au BP 2016.**

## 2.6 Transports

Compte tenu des dispositions de la loi NOTRe évoquées supra, et eu égard aux décisions de la Région Bourgogne-Franche-Comté, **le budget 2017 prévoira transitoirement le maintien de crédits pour l'exercice de la compétence transport scolaire, jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre.**

En recettes, les inscriptions qui vous seront proposées anticipent une **contribution de la Région au titre du solde net des recettes de CVAE attendues** (le montant total des charges transférées étant inférieur à l'assiette de CVAE récupérée par la Région), dont le montant sera affiné en décision modificative n°1 selon le résultat des négociations en cours.

## 2.7 Agriculture

L'agriculture occupe une place prépondérante en Saône-et-Loire et le Département souhaite continuer à lui apporter son soutien. Avec la mise en œuvre de la loi NOTRe, notre politique pour les années à venir devra s'inscrire dans le cadre de la convention à conclure avec la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Toutefois, dans l'attente de l'élaboration du Plan régional de développement agriculture et forêt, qui doit organiser la complémentarité entre les actions conduites par la Région et celles des autres collectivités territoriales et leurs groupements, une **convention transitoire a été passée avec la Région** pour permettre aux Départements de poursuivre leurs interventions dans ce domaine jusqu'au 30 septembre 2017.

D'autres actions agricoles existantes seront poursuivies en dehors du cadre régional, car elles se rattachent à des compétences propres ou partagées du Département, telles que le tourisme, la culture, les collèges, le social, le sanitaire avec son laboratoire départemental d'analyses, l'attractivité et la solidarité territoriale.

Le Département porte en particulier une action volontariste en faveur du **développement des circuits courts**. En s'appuyant sur le réseau des collèges, une **plateforme d'achat (Agrilocal)** sera déployée en 2017. Cet effort se poursuivra par d'autres initiatives visant à manger local.

Dans le domaine sanitaire, conformément à la décision de principe prise par l'assemblée le 23 septembre 2016, l'année 2017 sera celle de l'engagement concret **de l'ouverture de la gouvernance du Laboratoire départemental d'analyse (LDA71)**, avec la mise en place d'une société d'économie mixte locale (SEML) et, dans le même temps, la **construction des nouveaux locaux du laboratoire.**

Dans le cadre de sa politique de l'eau, le Département souhaite maintenir son soutien aux collectivités qui investissent dans les domaines de l'assainissement, l'alimentation en eau potable et l'aménagement des rivières.

Les interventions départementales dans ces différents domaines, mobilisées par un souci de continuité, s'inscriront néanmoins résolument dans les évolutions apportées par la loi NOTRe et ses décrets d'application en attente. Elles intégreront également la législation relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI).

Enfin, le Département entend maintenir une **vision départementale de l'approvisionnement en eau potable**. C'est pourquoi, il s'investira dans la mise en place du schéma départemental des interconnexions entre les réseaux des syndicats d'eau pour maintenir la disponibilité de la ressource en cas de pénurie (sécheresse, pollution, ...).

## 2.8 Culture

**Lors de sa réunion du 23 septembre 2016, l'assemblée a voté les orientations de la politique culturelle départementale.** Il s'agit par la culture de favoriser la rencontre du territoire, de soi et des autres, en intégrant l'ère numérique et en optimisant les synergies et les moyens.

Au-delà des actions et programmations menées et soutenues par les différents services culturels, l'année 2017 verra le développement de l'ingénierie culturelle et des outils numériques.

Les budgets 2017-2020 des réseaux de lecture publique permettront ainsi l'élaboration et la mise en œuvre **du Plan de développement de la lecture publique (PDLP)**. Celui-ci se fera dans le cadre d'un partenariat avec l'État via son dispositif Contrat territoire lecture, qui permettra, entre autres, de bénéficier de recettes supplémentaires.

L'objectif est de favoriser la modernisation et l'attractivité des bibliothèques de Saône-et-Loire en leur permettant de prendre place dans l'écosystème numérique, d'accompagner dans leur structuration les projets de nouvelles constructions et les réseaux intercommunaux naissants et de participer à la mise en œuvre des droits culturels sur le département en favorisant les synergies entre politiques sociales et politiques culturelles. Il s'agit également d'accompagner l'évolution des métiers et services afférents.

Le PDLP devra bien évidemment intégrer la vision unifiée des politiques culturelles du Département et en concevoir la déclinaison.

L'ambition départementale vise à déployer de nouveaux supports, les DVD, mis à disposition des bibliothèques du réseau départemental à expérimenter le déploiement de livres numériques : le Prêt Numérique en Bibliothèques. De surcroît, le partenariat et la communication au sein du réseau mais également entre services départementaux seront renforcés.

Le **Centre Eden et le Lab 71** s'attacheront quant à eux à être des lieux d'expression des orientations culturelles.

Les budgets qui vous seront proposés viseront à conforter l'image des 2 structures mais aussi à renouveler et améliorer l'offre destinée aux différents publics, scolaires et grand public, avec la création d'outils d'animation, le développement des espaces de visites et l'amélioration de l'existant.

Pour le Centre Eden, sont prévus des travaux de rénovation et maintenance des bâtiments et la fin des aménagements liés à l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

En matière de **patrimoine culturel**, priorité sera donnée à deux chantiers architecturaux : l'extension des **Archives départementales** et la construction d'un bâtiment d'accueil sur le **site des Grottes d'Azé**.

Le premier répond au besoin, identifié de longue date, de disposer de nouveaux locaux de conservation pour le patrimoine écrit départemental. En effet, si le développement de procédures dématérialisées dans les administrations conduira dès les prochaines années à réduire la production d'archives papier, il n'en faut pas moins prendre en charge les dossiers publics déjà constitués destinés à une conservation définitive et les fonds privés – familles, associations, entreprises – utiles à l'histoire du territoire.

Le second chantier concerne un site classé, également gisement archéologique important mais surtout destination touristique de premier plan avec près de 30 000 visiteurs par an : les Grottes d'Azé en Mâconnais. Les locaux d'accueil actuels vétustes et inadaptés, un circuit d'accès aux trois équipements présents complexe et peu sécurisé, ont conduit la collectivité à prioriser la **revalorisation du site en projetant une nouvelle construction en 2017-2018**. Banque d'accueil, boutique, zone de présentation de pièces archéologiques,

espace destiné aux groupes de scolaires ou d'adultes, composeront un bâtiment d'accueil bien intégré au paysage et conforme aux exigences à attendre d'un site classé.

Le Département entend également confirmer son appui aux partenaires institutionnels et associatifs, en mettant à leur service des **compétences d'ingénierie culturelle qui seront développées**. Sans exclure tout autre domaine, priorité sera donnée à l'accompagnement pour l'aménagement de lieux patrimoniaux et pour la conservation des archives et des objets mobiliers.

Au-delà, l'ensemble des actions du champ patrimonial s'inscrira dans les axes de la politique culturelle de la collectivité validés en septembre dernier par l'assemblée départementale. Ainsi les expositions, les applications numériques, les événements artistiques, les ateliers ou les visites qui seront programmés dans les établissements et les sites départementaux, mais aussi les travaux sur le patrimoine local poursuivis à Solutré Pouilly Vergisson dans le cadre du label Grand Site de France, seront partagés avec les habitants de la Saône-et-Loire et ses visiteurs. **Un effort tout particulier sera réalisé pour l'équipement des sites culturels départementaux en tablettes interactives.**

Enfin, un nouveau Schéma départemental des enseignements artistiques sera mis en réflexion en 2017 afin de définir les grands axes pour la période 2018 - 2020. La mise en œuvre du Schéma 2015-2017, tant pour la musique que pour la danse, se poursuivra à niveau constant pour l'année 2017. Le Département, dans un souci d'équité d'accès à la ressource culturelle poursuivra à niveau constant son soutien au réseau des 29 structures culturelles conventionnées qui contribuent au maillage culturel du territoire départemental et renouvellera les 21 conventions qui arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Les aides à la création professionnelle, le soutien aux pratiques en amateur, l'aide aux manifestations culturelles d'intérêt départemental contribuent à l'enrichissement des pratiques culturelles ainsi qu'à la vitalité et à l'attractivité des territoires. Le développement des missions d'ingénierie et de conseil s'exercera au profit des territoires de projet et plus particulièrement à destination des nouvelles intercommunalités ainsi qu'en direction des porteurs de projet. De plus, les actions menées en synergie avec les services dédiés aux solidarités humaines sont appelées à se développer au bénéfice des publics des politiques de solidarité du Département.

## 2.9 Tourisme

Le Département de Saône-et-Loire poursuivra en 2017 ses actions résolues en direction de la promotion de la destination.

Par-delà le soutien aux manifestations structurantes d'intérêt départemental, et le soutien aux projets touristiques sous maîtrise d'ouvrage des communes et intercommunalités, il sera proposé de **maintenir la subvention allouée à l'Agence départementale du Tourisme (1,45 M€)**, dans le souci de poursuivre le rééquilibrage interne des moyens alloués à la promotion touristique et au fonctionnement de l'agence, et d'atteindre rapidement la parité attendue (50-50). Les efforts accomplis en 2016, dans le cadre du plan de restructuration mis en œuvre, devraient y contribuer.

De surcroît, le Département soutien le **projet d'installation du Haut-Folin** qui permettra de développer l'offre touristique dans le Parc naturel du Morvans, et se tient prêt à apporter sa contribution au projet de Center Parcs. Enfin, les efforts financiers du Département à destination des projets touristiques des communes sont portés à 450 000 euros.

\*

La mise en œuvre des politiques départementales ne serait pas possible sans l'appui des services support du Département qui concourent chaque jour au bon fonctionnement de la collectivité.

Qu'il s'agisse de la gestion des ressources humaines, des finances, du patrimoine, des moyens généraux, de l'informatique, des affaires juridiques et de la coordination, les objectifs de bonne gestion, de recherche d'économies et d'innovations dans leurs métiers respectifs sont traduits dans les orientations budgétaires des années 2017 et suivantes.

Le budget 2017 traduira à nouveau un **important effort de maîtrise des moyens généraux de la collectivité**, réalisé notamment grâce à l'optimisation et à la renégociation de certains marchés d'entretien, de fluides et de logistique. La passation notamment d'un marché cadre transversal pour la fourniture de gaz dans les collèges permettra, dès l'an prochain, la réalisation d'une économie de 16 %.

L'année 2017 sera également celle d'une **diminution significative de nos charges financières**, rendue possible grâce à la maîtrise de notre endettement et aux renégociations qui ont pu être menées cette année (voir annexe 1).

Il est à noter enfin que **le Département maintiendra en 2017 sa contribution en fonctionnement à l'adresse du SDIS (14,7 M€)**. Cet effort exceptionnel, dans le contexte budgétaire contraint que nous connaissons, est rendu possible en particulier grâce à une politique de soutien résolu à l'investissement. Ce sont ainsi plus de **2 M€ de financements additionnels au programme immobilier du SDIS** qui sont proposés à l'approbation de l'Assemblée délibérante, au titre de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2016.

Le Président,